

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTKIRCH

COMMUNE de SPECHBACH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

27 MARS 2026

A LA SOUS-PREFECTURE

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

18

SEANCE du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Étaient présents : **18**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, GEISS Agnès, MEYER Christine, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, FOLTZER-ESTEVEs Anne, FUTSCH Virginie, MEYER Thibaut, DITNER Kevin, PFLIEGER Jérémy, HEIM Antoine, STEFFEN Philippe, ALVES-MULLER Marina ;

Était absent : **1**

Excusé : BELZUNG Baptiste

Non excusé : /

Procuration : M. BELZUNG Baptiste à M. KELLER Yves

Délibération N°2026/11

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-1 et suivants,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense de la commune,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ABSOLUE (17 voix POUR et 2 abstentions) :

ARTICLE 1 – De nommer comme correspondant défense de la commune de Spechbach :

- M. Baptiste BELZUNG

ARTICLE 2 – De charger le Maire de notifier la présente délibération et d'en assurer l'exécution.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 23 mars 2026

Le Maire, Yves KELLER

